28 septembre 2004 **04.374**

Question Thérèse Humair

La pédophilie – les enfants dans notre canton sont-ils protégés?

La pédophilie et ses conséquences catastrophiques pour les enfants concernés ont largement été débattues au Parlement fédéral et ce n'est pas terminé. A première vue, cet objet ne concerne pas les législatifs cantonaux.

Or, dans notre canton, avons-nous la certitude que nos enfants soient protégés?

Nous souhaiterions notamment savoir si les informations d'un canton à l'autre suivent et s'il est possible de connaître, avant tout engagement d'une personne appelée à travailler avec des enfants ou adolescents, ses antécédents éventuels dans le cadre de la pédophilie.